

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 26 novembre 2013, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Chantal Ayotte,	commissaire
M. Simon Bernier,	commissaire
M. Yves Charette,	commissaire
M. Robert Danis,	commissaire
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Céline Dunberry,	commissaire
M ^{me} Karine Forget,	commissaire
M. Serge Forget,	commissaire
M ^{me} Lyne Gaudreault,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Karim Khimjee,	commissaire
M. Michel Lanthier,	commissaire
M ^{me} Chantal Laurin,	commissaire
M ^{me} Lucette Lauzon-Pitre,	commissaire
M. André Lemay,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M ^{me} Mélanie Pagé,	commissaire
M. Christian F. Paradis,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M. Ian Vallée,	commissaire-parent

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe sont présents. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Rémy Tillard a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Manon Villeneuve, vice-présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

PARTICIPATION À DISTANCE D'UN COMMISSAIRE À UNE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES À L'AIDE DE MOYENS DE COMMUNICATION (R-4936/SSGC)

CONSIDÉRANT le règlement 0204 permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires à l'aide de moyens de communication;

CONSIDÉRANT que conformément audit règlement M^{me} Chantal Laurin a donné l'avis préalable requis;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, d'autoriser M^{me} Chantal Laurin à participer à la présente séance à distance par voie téléphonique.

Adopté

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-4937/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lyne Gaudreault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2013.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-4938/SSGC)

M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 5 novembre 2013.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-4939/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
 - 2.1 Participation à distance d'un commissaire à une séance du conseil des commissaires à l'aide de moyens de communication;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE;
7. Nomination d'un agent d'administration au Service de l'organisation scolaire et du transport;
8. Information relevés salaire Web;
9. Calendrier scolaire 2015-2016;
- PAUSE
10. Organigramme du Service des ressources éducatives;
11. Bilan du plan d'action de la direction générale 2012-2013;
12. Personne responsable de la déontologie;
13. Dossier - Protecteur 2013-14-002;
14. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
15. Questions diverses;
16. Information du comité de parents;
17. Information de la vice-présidence;
18. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
19. Information de la direction générale;
20. Tour de table — partage d'informations;
21. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M^{me} Line Souchereau, parent à l'école alternative de la Fourmilière. Comité école secondaire alternative, ébauche d'un projet et nous avons fait le tour de quatre écoles secondaires et il y a eu des refus.
- M. Éric Paradis, parent à l'école alternative de la Fourmilière. Nous désirons avoir votre appui et nous invitons les membres du conseil des commissaires à venir visiter l'école alternative de la Fourmilière.

NOMINATION D'UN AGENT D'ADMINISTRATION AU SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT (R-4940/SRH)

CONSIDÉRANT la promotion de M^{me} Claudia Hogue;

CONSIDÉRANT le concours C-2013-486;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de nommer à titre d'agent d'administration au Service de l'organisation scolaire et du transport, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 25 novembre 2013 à savoir, M^{me} Julie Ducharme.

Adopté

INFORMATION RELEVÉS SALAIRE WEB

Pour information

CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016 (R-4941/SOST)

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation du calendrier scolaire 2015-2016.

Adopté

ORGANIGRAMME DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES (R-4942/DG)

CONSIDÉRANT la difficulté de recrutement;

CONSIDÉRANT la spécificité de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la volonté du comité de gestion du Service des ressources éducatives de modifier l'organigramme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Serge Forget, commissaire, d'accepter les modifications proposées.

Adopté

BILAN DU PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE 2012-2013

Pour information

PERSONNE RESPONSABLE DE LA DÉONTOLOGIE (R-4943/SSGC)

CONSIDÉRANT les termes du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires relativement à l'obligation pour le conseil des commissaires de nommer par résolution une personne responsable de la déontologie et un substitut;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit s'assurer de mettre en place un processus adéquat de façon à ce que la personne responsable de la déontologie soit identifiée et puisse agir, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que la complexité des questions pouvant être soulevées tant sur le fond ainsi que sur le processus entourant le traitement d'une plainte en déontologie et en éthique implique une expertise et une expérience non négligeable en la matière;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable, à la lumière de ce qui précède, que la personne appelée à agir comme personne responsable de la déontologie soit membre du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT que les aléas notamment liés à la disponibilité du professionnel militent en faveur de la constitution d'une liste approuvée par le conseil des commissaires de quelques professionnels pouvant être appelés à agir comme responsable de la déontologie vis-à-vis une plainte déposée;

CONSIDÉRANT que les professionnels apparaissant à la liste approuvée par le conseil des commissaires dans le cadre de sa résolution portant le numéro R-4380/SSGC, ont confirmé leur intérêt et leur disponibilité à agir comme personne responsable de la déontologie en cas de besoin;

CONSIDÉRANT que selon les termes de la résolution mentionnée plus haut une nouvelle liste de professionnels doit être soumise au conseil des commissaires à l'automne 2013 pour approbation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique afin que la même liste de professionnels soit approuvée par le conseil des commissaires, et ce, compte tenu de ce qui précède;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet qu'une nouvelle liste de professionnels devra être soumise à l'approbation du conseil des commissaires à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable, à la lumière des règles de saine gouvernance, de confier la gestion du dossier au secrétaire général en ce qui a trait à la réception de la plainte, à la transmission de la plainte au professionnel dont il retiendra les services et figurant à la liste autorisée par le conseil ainsi qu'au paiement des honoraires du professionnel retenu conformément aux termes et conditions convenus avec le secrétaire général;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian F. Paradis, commissaire, de :

APPROUVER la liste de professionnels soumise pour agir comme personne responsable de la déontologie, en cas de besoin, et verser celle-ci au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2013-2014-10**. Ladite liste devant faire l'objet d'une révision et d'une approbation du conseil des commissaires à l'automne 2016.

MANDATER le secrétaire général afin d'assurer la gestion de ce dossier conformément à ce que prévu à la présente résolution.

Adopté

DOSSIER - PROTECTEUR 2013-14-002 (R-4944/SSGC)

CONSIDÉRANT la plainte formulée au protecteur de l'élève dans le dossier Protecteur 2013-14-002 (CSRDN-2013-30);

CONSIDÉRANT que la plainte formulée conteste le classement d'un élève;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT les conclusions et les recommandations du protecteur de l'élève estimant comme fondée, en partie, la plainte déposée dans ce dossier;

Il est **PROPOSÉ** par M. Yves Charette, commissaire :

De prendre acte des conclusions et des recommandations émises par le protecteur de l'élève dans ce dossier, de verser ce dernier au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2013-2014-11** et de mandater la directrice générale afin que les recommandations soient suivies.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-4945/SSGC)

M^{me} Mélanie Pagé, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 20 h 15.

Adopté

Président

Secrétaire